



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Permis de construction et certificats d'autorisation

Comme chaque année, l'été est synonyme de travaux extérieurs et en cette année très spéciale nous connaissons une très forte augmentation des demandes, donc ce qui suit est encore plus pertinent.

Avant d'effectuer vos travaux ou modifications, **la première étape incontournable** est de vérifier avec le service d'urbanisme de la Municipalité, situé à la MRC de l'Île d'Orléans, s'il est requis de déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation. Vous pouvez les joindre par téléphone au : (418) 829-1011. De plus, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle entente de délégation du service d'urbanisme des municipalités vers la MRC de l'Île d'Orléans a pour conséquence que la MRC est maintenant le guichet unique pour le dépôt et le traitement de vos demandes de permis.

Finalement, la mise en service d'un portail d'accès citoyen, pour le dépôt et le traitement des demandes de permis et certificat, sera effectuée d'ici la fin de l'été 2021. Un lien permettant d'y accéder sera intégré à la section règlements d'urbanisme du site Internet municipal. (<https://msfoo.ca>)

N'oubliez pas qu'au moins deux paliers administratifs différents sinon trois dans certains cas (*Municipalité, ministère de la Culture et des Communications et Commission de protection du territoire agricole*) doivent se prononcer sur votre projet.

Ces démarches comportent des délais variables ce qui fait de la préparation des documents requis à l'analyse de votre dossier l'étape la plus importante de votre projet. Malheureusement, c'est souvent celle qui est la plus négligée !

Vidange des fosses septiques individuelles

Un autre domaine où la collaboration est la clef du succès est celui de la vidange des fosses septiques individuelles. Depuis quelques années, cette opération est sous la responsabilité de la Municipalité. En 2021, nous commençons le cycle destiné à tous les résidents, ce sont les propriétés du secteur nord de la Municipalité qui seront visitées cette année. Les citoyens concernés seront informés quelques semaines à l'avance et les vidanges devraient être terminées à la mi-août. Cette année, nous utiliserons le système Telmatik pour vous informer. **Il est donc important de vous assurer d'y être inscrit et de bien dégager l'accès à votre installation pour ainsi éviter les frais supplémentaires qui sont prévus au règlement.**

Pour ceux qui désirent une vidange hors calendrier ou spéciale, il faut prévoir deux jours ouvrables de délais et appeler au bureau municipal aux heures régulières pour qu'une visite soit planifiée. Cette visite sera par la suite facturée selon la réglementation en vigueur.

Résumé de la séance de juillet

Ce mois-ci a marqué le retour des séances ordinaires tenues devant public. En raison, des mesures sanitaires en place le conseil doit tenir ses réunions dans la grande salle du centre le Sillon. Ceci permet de respecter la distanciation sociale requise. Ce sera la règle pour les prochains mois à moins de modifications des règles sanitaires par les autorités.

Administration générale

En plus des résolutions administratives usuelles, le conseil a résolu d'assimiler à un usage protégé par droits acquis, le maintien de l'usage d'une propriété pour lequel des documents ayant justifié l'émission d'un permis sont manquants ou encore dont l'usage remonte à une période antérieure aux premiers

règlements d'urbanisme de la Municipalité. Le tout justifié par un avis juridique des procureurs de la Municipalité recommandant le maintien de l'usage.

Aide financière

Dans ce domaine, le conseil a résolu de contribuer à la réalisation d'un court métrage intitulé « Le Temps des poireaux » qui sera produit par l'organisme Quaribou culture, qui a pignon sur rue à Saint-François, par le versement d'une aide financière de 500 \$.

Sécurité publique et service aux citoyens

Trois décisions du conseil à ce sujet. Tout d'abord, le conseil a autorisé le remplacement de trois des défibrillateurs automatisés présents sur le territoire par trois nouveaux modèles respectant les nouvelles normes de sécurité. La compagnie fabricant les modèles remplacés ayant décidé de ne plus produire les modèles en notre possession justement en raison de ces nouvelles règles. Cette opération a été effectuée, les nouveaux appareils sont en place le tout au coût de 1 119 \$ plus taxes par appareil.

Le conseil a finalement, résolu de donner un mandat à la firme Bourgeois Lechasseur pour la préparation d'un devis technique visant des travaux de rénovations intérieures majeures du centre le Sillon. Ces travaux qui ont aussi fait l'objet d'une résolution pour le dépôt d'une programmation partielle dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 consisteront à réaménager le centre le Sillon pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux serviront également à ajouter des douches dans la grande salle du centre le Sillon qui fait partie des lieux pouvant servir de centre d'hébergement d'urgence en cas de sinistre dans notre plan de sécurité civile. Ce projet qui fait partie du plan triennal d'immobilisation 2021-2023 est doté d'une enveloppe budgétaire de 265 000 \$. Il est à noter que le programme de la TECQ 2019-2023 couvre 87 % de cette enveloppe pour une dépense réelle à la charge des contribuables de 34 450 \$ qui sera financée par le Fonds de roulement municipal sur 10 ans sans intérêt.

Là-dessus, nous vous souhaitons un très bel été et nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le 2 août 2021 dès 20 h et qui se tiendra dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier